



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN



Chère, Cher Adhérent.e,

Au niveau National, les préconisations issues des différents rapports et textes législatifs n'ont de cesse d'alerter sur **l'état préoccupant de la protection de l'enfance** et la nécessité de pouvoir accorder **des moyens supplémentaires** pour améliorer le dispositif autour de la protection dans l'intérêt des enfants et de leurs familles.

Localement, depuis plusieurs années, dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance, le **Conseil départemental d'Eure-et-Loir** multiplie les **expérimentations** diverses sans concertation voire par effet de surprise et avec un prisme essentiellement budgétaire en **supprimant des jours de sujétions** aux professionnel.le.s ou le binôme en placement familial, avec des **glissements de missions** sur les postes administratifs déjà surchargés, en **ne remplaçant pas** des fins de contrats, avec la **création d'une cellule d'évaluation à moyen constant**, avec un risque de mobilité forcée et de redécoupage des secteurs, etc.

Les agent.e.s concerné.e.s au Conseil départemental expriment de **grosses inquiétudes et interrogations** autour du devenir et des moyens pour la prévention et la protection de l'enfance avec l'impression d'être leurré.e.s, d'une perte de sens de leur travail, avec une charge de travail en augmentation perpétuelle, des moyens soi-disant constants qui, en réalité, s'avèrent trop souvent être une baisse de moyens.

**Face à ce constat, les professionnel.les de la protection de l'enfance au Conseil départemental 28 seront en grève le lundi 24 mars.**

Un rassemblement est prévu dès 8h30 place Châtelet à CHARTRES.

Depuis le 12 février, le **projet de loi** « visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineur.es délinquant.es et de leurs parents » a été adopté en première lecture à l'assemblée nationale. Ce texte éloigne un peu plus l'espoir d'une justice des mineur.es sereine et protégée du climat populiste d'extrême-droite qui gangrène petit à petit les esprits. La philosophie générale de ce texte est sans ambiguïté : **sanctionner les parents d'enfants délinquant.es, punir plus vite et plus fort** tout.e adolescent.e de plus de 16 ans et supprimer tout simplement le principe historique de la règle d'atténuation de responsabilité. De telles dispositions, si elles venaient à être appliquées, nuiraient considérablement au lien éducatif entre les professionnel.les et les familles.

**C'est pour dire non à ce texte, sa philosophie et demander des moyens qu'une mobilisation est prévue le 25 mars à la PJJ.**

*Il est urgent de redonner à la protection de l'enfance les moyens de lui permettre d'exécuter sa mission, celle qui nous oblige toutes et tous : protéger les enfants, celles et ceux qui seront les adultes de demain...*

**C'est pourquoi la FSU28 organise une nouvelle journée de formation sur le sujet le jeudi 5 juin à Chartres** (plus d'infos dans les jours qui viennent).

syndicalement,